

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12392

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de Tervueren 8 - 12

Objet de la demande : modifier le permis d'urbanisme (11166) en ce qui concerne le réaménagement intérieur de l'immeuble et des abords, la modification des façades (avant, arrière et latérale gauche), des toitures et du nombre de commerces (de 3 à 4) ainsi qu'abattre 3 arbres en zone de recul

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : liserés de noyau commercial, zones d'habitation, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), espaces structurants

Identifiant GML : **VM_A60_PPAS_FR.fid-2369e3db_196195bf035_-6e21** Type arrêté : **Loi 62 - Annulation Conseil Etat**
Référence spécifique : **ETT_0027_002_-**Objet : **BLOCS 664 ET 665RUE DE TONGRES, d'outremont, av. de tervuren, de l'ysen** Date arrêté : **1977-08-31**Référence NOVA : **05/PPAS/166831**

Motifs principal(aux) de l'enquête :

application de la prescription particulière 22.2. du PRAS (superficie de plancher des commerces comprise entre 1000 et 2500 m² en liseré de noyau commercial) dérogation à l'article 11 du règlement général sur la bâtisse des quartiers entourant les squares... (locaux techniques) dérogation à l'article 13. du règlement général sur la bâtisse des quartiers entourant les squares... (hauteur sous plafond) dérogation à l'article 6. du règlement général sur la bâtisse des quartiers entourant les squares... (limite arrière de construction) dérogation à l'article 14. du règlement général sur la bâtisse des quartiers entourant les squares... (toitures) dérogation à l'article 21. du règlement général sur la bâtisse des quartiers entourant les squares... (menuiseries) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du 15/09/2025 au 29/09/2025.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 14 octobre 2025, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- **en ligne** : <https://openpermits.brussels/>

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (urbanisme@etterbeek.brussels) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 29/09/2025** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

A Etterbeek, le 19/08/2025

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.